

DEPARTEMENT
GARD

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026_28**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	

Date de la convocation :
21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Date de l'affichage :
21/04/2026

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot, Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie Dominguez, Karine Dupont, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Gaël Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Laurent Michel.

Procurations : Mme Kati Moulet donne procuration à M. André Brundu
M. Philippe Tranchant donne procuration à Mme Isabelle Pinon

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Elodie Dolhadille Jansen

Délibération n°D2026_28 : Station de traitement des PFAS - Approbation du programme d'études et de travaux, sollicitation des financeurs et plan de financement prévisionnel

La commune d'Aubord fait l'objet d'un suivi renforcé de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en raison de dépassements avérés en substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sur le réseau de distribution d'eau potable.

Les analyses disponibles mettent en évidence :

- Des concentrations comprises entre 112 et 147 ng/L pour la somme des 20 PFAS supérieurs au seuil réglementaire de 100 ng/l,
- La présence de 3 des quatre PFAS sanitaires les plus sensibles,
- Une concentration cumulée de ces quatre composés comprise entre 59 et 83 ng/L.

Dans ce contexte, la mise en place d'un traitement par charbon actif en grains (CAG) est envisagée à très court terme afin de garantir la conformité sanitaire de l'eau distribuée.

Les hypothèses de dimensionnement et les performances attendues de l'unité de traitement des PFAS permettent de diminuer le taux de PFAS dans la ressource en eau potable d'Aubord et d'assurer ainsi la sécurité sanitaire de la distribution d'eau potable.

Le montant global des travaux et études est estimé à : **386 784,00 euros HT.**

Postes de dépenses	Montant euros HT
ETUDES ET INGENIERIE	
Etudes d'exécution et conduite d'opération	24 000,00
Ajustements techniques et adaptation chantier	4 000,00
Etudes géotechniques G1+G2 AVP/PRO et relevé topographique	9 919,00
Etudes géotechniques G3	2 525,00
Diagnostic amiante/HAP des enrobés	252,00
Constitution et suivi dossier urbanisme	1 300,00
Constitution et suivi du dossier technique ARS	1 300,00
Design, fourniture et mise en place de deux panneaux	3 360,00
Total études et ingénierie	46 656,00
TRAVAUX	



Travaux génie civil et VRD	
Travaux équipements	153 334,00
Travaux électricité et automatisme	8 910,00
Chloration	13 365,00
Essais mise en service et contrôle	13 860,00
Surpresseur d'air de détassage	16 646,00
Contre lavage automatisé	25 128,00
Total Travaux	311 928,00
SUIVI DE CHANTIER : Coordination, sécurité, contrôle technique	
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour dimensionnement de l'installation, mise en évidence des contraintes et comparaison des solutions techniques	9 800,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi d'exécution des travaux	9 400,00
Coordonnateur Santé Sécurité et de Protection de la Santé	4 000,00
Bureau d'études Contrôle technique	5 000,00
Total suivi de chantier accompagnement maître d'ouvrage	28 200,00
TOTAL ETUDES TRAVAUX SUIVI DE CHANTIER	386 784,00

Le plan de financement en est le suivant :

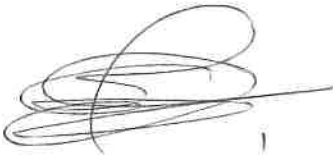
Financeurs	Programmes	Assiette	Montant	Part	Etat
Etat	DETR 2026	Total des dépenses	116 035.20	30%	En cours
Agence de l'eau	Mise en conformité de l'eau destinée à la consommation humaine	Plafond de travaux retenu <u>500€*168676m3</u> 365 jours Soit 231 063€	115 531.50	29.87%	En cours
Conseil Départemental	Mise en conformité de l'eau destinée à la consommation humaine	Plafond de travaux retenu <u>500€*168676m3</u> 365 jours Soit 231 063€	69 318.90	17.92%	En cours
Commune	Emprunt	Montant des travaux	85 898.40	22.21%	Voté BP 2026
	Total des dépenses		386 784.00	100%	

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de travaux, évalué à **386 784.00 € HT** ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux ;
- D'approuver le principe de solliciter l'aide financière de l'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) 2026, du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau,
- d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir pour son compte les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les verser à la collectivité,
- d'attester que les projets ne sont pas engagés,
- d'attester être maître d'ouvrage de l'opération et de s'engager à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées,
- d'informer l'état, l'Agence de l'Eau et le Département, en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour effectuer les demandes de subventions et signer toutes pièces se rapportant à ces demandes.

- Dit que l'opération est inscrite sur le budget principal 2026 de la commune ;
- Dit que les travaux seront effectués sur l'année 2026 ;

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

